

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 juin 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

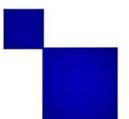
#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Chaumillon, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 03-02 du 12 juin 2025

### **POLITIQUE CULTURELLE – ANNÉE 2025 – DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – DISPOSITIF « RÉSIDENCES D'ÉCRIVAIN.ES EN SEINE-SAINT-DENIS » – BOURSES – CONVENTIONS**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministre de la culture et de la communication n° 2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE les subventions de fonctionnement au titre des résidences 2025 aux partenaires suivants :

#### **POUR LA MARIONNETTE, LE THÉÂTRE D'OBJETS, LE THÉÂTRE D'OMBRES**

- 15 000 euros à l'association Big Up pour la résidence de Lucie Hanoy à la Nef Pantin ;
- 20 000 euros à l'association Les Ombres portées pour sa résidence au Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve ;

#### **POUR LE THÉÂTRE**

- 20 000 euros à l'association l'Embellie Cie pour sa résidence au Centre culturel Jean Houdremont à La Courneuve ;
- 15 000 euros à l'association B.A.L pour sa résidence au théâtre de la Poudrerie à Sevran ;



### **POUR LES ARTS DE LA RUE**

- 15 000 euros à l'association La Grosse Plateforme pour la résidence du collectif La Ville en feu au Théâtre du Fil de l'eau à Pantin ;

### **POUR LE CINÉMA ET LA MUSIQUE**

- 15 000 euros à la commune de Rosny-sous-Bois - Théâtre Cinéma Georges Simenon, pour la résidence de la Compagnie Anaya – Camille Saglio ;

### **POUR LA DANSE**

- 20 000 euros à l'association Corps Magnétiques, pour la résidence au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France ;
- 20 000 euros à l'association cie Ayoun, pour la résidence au Théâtre Louis Aragon à Tremblay-en-France ;
- 20 000 euros à l'association compagnie Pasarela, pour la résidence aux Moulins Gémeaux à Saint-Denis ;
- 18 000 euros à l'association ART'SHOW, pour la résidence à l'Espace 1789 à Saint-Ouen-sur-Seine ;
- 15 000 euros l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers, pour la résidence de Sandra Sainte Rose Fanchine à Aubervilliers.

### **POUR LES ARTS VISUELS**

- 13 000 euros à l'association Maison populaire pour la culture et les loisirs, pour la résidence de Yannis Briki à Montreuil ;
- 15 000 euros à la commune de Noisy-le-Sec, au titre de la résidence d'artiste à « la Galerie », centre d'art labellisé Centre d'Art Contemporain d'intérêt national ;
- 15 000 euros à l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers pour la résidence d'H.Alix Sanyas à Aubervilliers ;

- ATTRIBUE aux écrivaines suivantes pour leur engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour leur participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon le dispositif « Écrivain·e·s en Seine-Saint-Denis » une bourse de :

- 12 596 euros à Laure Desmazières, pour sa résidence à la médiathèque de Romainville ;
- 12 596 euros à Karima El Kharraze pour sa résidence au sein des médiathèques de Sevran ;
- 15 000 euros à Norah Benarrosh Orsoni pour sa résidence portée par l'association Transmission, à Aubervilliers.

- ALLOUE 2 000 euros à l'association Transmission, au titre de l'accompagnement des actions portées dans le cadre de la résidence de Norah Benarrosh Orsoni.

- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations « Maison Populaire pour la culture et les loisirs », « Les Laboratoires d'Aubervilliers » et « Pasarela » dans le cadre des résidences arts visuels et danse ;

- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés à conclure avec Laure Desmazières, Karima El Kharraze et Norah Benarrosh Orsoni ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*Mme Labbé*

pour le versement d'une subvention à la commune

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*